



académie  
Rennes

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Division des  
Établissements  
et de  
L'Action Éducative**

Dossier suivi par  
Vincent Roux

Téléphone  
02 23 21 77 65

Télécopie  
02 23 21 77 95

Mél.  
Ce.deae15@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

Le recteur

à

Monsieur le Président  
de l'association  
Eau et Rivières de Bretagne

Rennes, le 17 décembre 2007

N/Réf : DEAE 1/VR/NB  
Objet : Agrément des associations

Après avoir examiné votre dossier et avoir pris l'avis du Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public, réuni le 10 décembre 2007, j'ai décidé de renouveler votre agrément prévu par le décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992.

Cet agrément vous est octroyé pour une durée de cinq ans, sous réserve de produire chaque année le bilan de vos activités et notamment celles tournées vers le milieu scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.